



LIVRET D'ACCUEIL

« L'Orée du Jour »



FOYER DE VIE
250 Avenue du petit Barthélémy
13090 Aix en Provence
Tél. 04 42 93 17 00 – Fax 04 42 93 17 09
oree.jour@espoir-provence.fr

Le mot de bienvenue

Vous avez fait le choix de vous adresser à notre établissement pour développer vos compétences sociales, afin de pouvoir vous réinsérer socialement, et vous vous apprêtez à intégrer un projet de vie que nous allons développer ensemble tout au long de votre séjour.

La direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et s'engagent dès à présent à vous apporter un soutien et un accompagnement adapté tout au long de votre parcours à nos côtés.

Ce livret d'accueil est destiné à vous informer sur la structure, ses missions, son fonctionnement, ses valeurs et fondements sur lesquels reposent l'établissement.

Il est destiné à faciliter vos démarches et vos premiers jours au sein de l'établissement en vous donnant une vue la plus complète possible de l'institution.

L'équipe du Foyer.

Le foyer "l'Orée du Jour" offre à 42 personnes en situation de handicap psychique un programme personnalisé de développement de leurs compétences sociales.

Situé près du centre d'Aix en Provence, le foyer se présente comme un petit ensemble résidentiel, entouré d'espaces verts, avec 3 unités de vie pour l'hébergement et un centre de vie pour les activités collectives, les services généraux et administratifs.

Dans le cadre du financement par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, le foyer "l'Orée du Jour" apporte une réponse sociale à la demande d'une personne reconnue par la MDPH en situation de handicap psychique et médicalement stabilisée.

La constitution d'un réseau entre l'établissement à vocation sociale, le secteur sanitaire du département pour ce qui est du suivi médical de la personne et le milieu familial constitue le triptyque nécessaire à l'accompagnement global de l'utilisateur, dans le respect de son projet d'autonomie.



Le projet de vie

Vous êtes invité à collaborer à l'élaboration de votre projet de vie formalisé à partir de vos besoins et de vos capacités.

La construction de votre projet de vie est menée conjointement avec l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, dite « équipe de proximité », pour se décliner dans un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) qui sera évalué régulièrement.

La mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Personnalisé est une démarche institutionnelle coordonnée par l'éducateur de l'équipe de proximité. Celle-ci est composée d'un Educateur Spécialisé, d'un AMP, d'une ASI, d'une Psychologue, d'une Infirmière et d'une Secrétaire.

Mission

Le Foyer de vie l'Orée du Jour est géré par l'Association ESPOIR-PROVENCE qui est spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

L'accompagnement proposé par l'Orée du Jour recouvre l'ensemble des domaines de la vie quotidienne et sociale :



La mission du foyer est :

D'accueillir, d'orienter et de soutenir, par un accompagnement personnalisé, vos projets d'activités dans les différents domaines de la vie quotidienne (entourage, loisirs, budget, vie sociale, hygiène, logement, santé psychique et physique).

Les activités

Elles s'inscrivent dans une dynamique individuelle et collective destinée à favoriser le développement des compétences sociales. Elles sont de nature sportive, artistique, culturelle, manuelle et cognitive.

Le foyer l'Orée du Jour organise des activités en interne, planifiées ou occasionnelles. Certaines d'entre elles peuvent être menées en partenariat avec des associations locales.

Si vous le souhaitez, des séjours de vacances peuvent être organisés. Une contribution financière vous est demandée en fonction du budget alloué par le Conseil Départemental.

Le suivi de la santé

La responsabilité médicale est assurée par le médecin psychiatre, le généraliste référent et les autres intervenants, en lien avec le foyer et l'ensemble de l'équipe.

La prise des traitements médicaux tout comme les rencontres régulières avec le médecin psychiatre sont incontournables.

Les traitements sont pris sous contrôle de l'infirmière.

Tous les soins médicaux restent à votre charge.

Les visites, sorties et absences

Il est possible de recevoir des visites dans votre studio (accord du colocataire pour les studios doubles), dans la salle de bibliothèque ou en extérieur, au four à pizza. Vous devez respecter la tranquillité des autres résidents et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

L'établissement doit être informé à l'avance des absences au repas, ainsi que des week-ends passés à l'extérieur.

Pour des raisons de sécurité, l'équipe doit être informée des sorties nocturnes.

La participation des résidents à la vie collective

- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

Conformément à la réglementation en vigueur, le CVS comprend des représentants élus : des résidents, des familles ou mandataires judiciaires, du personnel ainsi que d'un représentant désigné par l'association et un représentant de la direction. Il se réunit au moins trois fois par an, donne son avis et peut formuler des propositions concernant le fonctionnement du foyer.

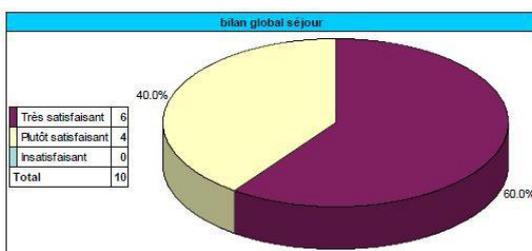
Le CVS est par ailleurs consulté sur l'élaboration et la modification du projet d'établissement, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.

La liste des représentants élus est affichée dans la cafétéria et sur les unités de vie. Vous pouvez prendre contact avec eux si vous le souhaitez.

- Les enquêtes de satisfaction :

Vous êtes sollicité, chaque année (au moins une fois) dans le cadre d'enquêtes de satisfaction, pour recueillir votre avis autour de différents thèmes ou événements.

Les Pyrénées



Le personnel

Les professionnels intervenants dans l'établissement possèdent des diplômes/formation adaptés.

Vous rencontrerez :

- **Le directeur,**
- **Le directeur adjoint,**
- **La chef comptable,**
- **La chef de service,**
- **La psychologue**
- **Les infirmières**
- **Les secrétaires de direction,**
- **La comptable,**
- **Les éducateurs spécialisés,**
- **Les aides médico-psychologiques,**
- **L'agent technique,**
- **Les agents de service intérieur**
- **Les surveillants de nuit**

LES PRESTATIONS ET SERVICES

Secrétariat – Accueil

Les secrétaires proposent une aide pour toutes vos démarches administratives.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Les espaces de vie

Vous disposez d'un studio (simple ou double) d'au moins 18 m² et équipé :

- D'un lit et de son mobilier assorti
- D'une salle d'eau avec WC, douche et lavabo
- D'une prise d'antenne TV
- D'un accès wifi

Il est possible de personnaliser votre chambre en apportant du petit mobilier et des objets de décoration afin de créer votre propre cadre de vie.

Les espaces communs de l'établissement : la cafétéria, la bibliothèque, les salles d'activités et les salons des unités sont à votre disposition.

Les repas

Les repas sont pris en collectivité, à heures fixes. Les menus sont affichés et il est possible de mettre en place un régime sur prescription médicale.

L'entretien du linge

Le linge de literie est fourni et entretenu, chaque semaine, par l'établissement.

Une buanderie vous permet de laver et sécher votre linge personnel.

L'entretien du studio

L'entretien du studio est sous votre responsabilité. Votre équipe de proximité propose un accompagnement en fonction des besoins repérés.

Les prestations comprises dans le prix de journée

- La pension complète
- La fourniture et l'entretien du linge de literie (draps, taies, couvertures, couvre-lits)
- Le service des personnels attachés à l'établissement
- La mise à disposition des salles d'activités ainsi que des matériels d'animation
- Un accompagnement personnalisé et des activités adaptées

Le courrier

Votre courrier vous sera remis tous les jours dans votre boîte aux lettres personnelle.

Conditions d'admission

L'admission au Foyer l'Orée du Jour nécessite une orientation Foyer de Vie ou Foyer occupationnel de la part de la MDPH.

Elle est validée dans le cadre d'une Commission d'Admission et d'Orientation composée : du président de l'Association ESPOIR-PROVENCE, du directeur de l'établissement et du médecin psychiatre référent extérieur.

Votre candidature s'inscrit dans une démarche participative et vous devenez acteur des actions vous concernant.

La prise en charge des frais d'hébergement

Le Foyer l'Orée du Jour est habilité à l'Aide Sociale. Vous contribuez à vos frais d'hébergement dans la limite fixée par le département.

Les tarifs des prix de journée sont fixés annuellement par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Il appartient à l'établissement de constituer les dossiers administratifs de renouvellement d'orientation MDPH et de prise en charge par l'Aide Sociale, en collaboration avec vos représentants légaux ou vos proches désignés.

Valeurs et argent personnel

Le Foyer l'Orée du Jour est responsable uniquement des sommes d'argent déposées auprès de la comptabilité (ou à défaut, la direction).

Vous êtes responsable de l'argent et des valeurs que vous avez sur vous ou dans votre studio. Un coffre est mis à disposition dans chaque studio.

L'OREE DU JOUR

Adresses et téléphones utiles

- **Conseil Départemental :**
4 quai d'Arenc – CS 70095 – 13304 Marseille Cedex 02
☎ 04 13 31 13 13
- **MDPH :**
4 quai d'Arenc – CS 70095 – 13304 Marseille Cedex 02
☎ 0 800 81 48 44
- **CH Montperrin**
109 avenue du petit Barthélémy – 13090 Aix en Provence
☎ 04 42 16 16 16
- **Pompiers :** 18 ou 112
- **SAMU :** 15
- **SOS médecins :** 04 42 96 39 39

Plan d'Accès (Coordonnées GPS : 43.521394,5.437496)

